

Pour diffusion immédiate

Le 31 octobre 2007

numéro 07-232

Les projets de règlements sur les parcs font l'objet d'un examen public

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon a entamé un processus d'examen public des nouveaux règlements qui doivent remplacer la réglementation sur les terrains de camping en vigueur depuis 23 ans. La date limite pour soumettre des commentaires par écrit est le vendredi 18 janvier 2008.

Rédigés afin de respecter les engagements précisés dans la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, les ententes de règlement particulières découlant des revendications territoriales et les plans d'aménagement de parcs approuvés par le Conseil des ministres, les règlements proposés confèrent les pouvoirs nécessaires pour gérer et autoriser la tenue d'activités précises dans un parc, un terrain de camping ou une aire de récréation, dans le respect de tous les visiteurs.

Le règlement général proposé traite de problèmes comme les soirées trop bruyantes, la consommation d'alcool en public, les animaux domestiques qui errent dans les parcs, l'usage des VTT sur les routes et la consommation excessive de bois de chauffage.

Les règlements d'application de la *Loi sur la faune* continueront de s'appliquer aux chasseurs, trappeurs ou pourvoyeurs qui s'adonnent à des activités dans les parcs du Yukon, tout comme la réglementation découlant de la *Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités en milieu sauvage* ou celle qui concerne la protection de lieux et d'objets historiques ainsi que de restes humains, conformément à la *Loi sur le patrimoine historique*.

On invite la population en général et les personnes qui fréquentent les parcs à passer en revue les règlements proposés et à soumettre par écrit leurs points de vue. Des consultations sont menées parallèlement auprès des premières nations du Yukon, des Inuvialuit et des Gwich'in Tetlit.

Les nouveaux règlements vont dans le sens de l'engagement que le gouvernement a pris de protéger l'environnement encore presque vierge du Yukon, de prévoir et de gérer un réseau de réserves fauniques, de parcs naturels et de réserves écologiques dans l'ensemble du territoire, et de veiller à ce que les terrains de camping demeurent pour les Yukonnais et les visiteurs qui les fréquentent des lieux sûrs et agréables.

On peut télécharger la trousse d'information destinée au public à partir du site Web d'Environnement Yukon (www.environmentyukon.gov.yk.ca) ou s'en procurer une version imprimée dans les bureaux du Ministère, dans les diverses localités, ou à l'édifice principal du gouvernement du Yukon, situé sur la 2^e Avenue, à Whitehorse.

La trousse d'information comprend, entre autres, le texte provisoire du futur Règlement général sur les parcs ainsi que les règlements concernant le parc territorial de l'île Herschel, la réserve écologique Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch) et la réserve de région sauvage Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch). Ces trois derniers règlements accordent les pouvoirs nécessaires concernant les activités prévues dans les plans d'aménagement approuvés qui ont été élaborés en raison des engagements émanant des ententes sur les revendications territoriales.

- 30 -

Renseignements :
Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949

roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Dennis Senger
Communications
Environnement
867-667-5237

dennis.senger@gov.yk.ca